

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absents excusés : Flavien MARQUES, Claire BECASSE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu de la séance du 01 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2016-26 ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE AU SDESM

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2016-60 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'adhésion de la Commune de Moret Loing et Orvanne au SDESM.

2016-27 REMUNERATION AGENT RECENSEUR ET COORDONNATEUR

A la demande de Mr le Maire, Mr Lainé quitte la séance du fait qu'il est concerné par le sujet abordé.

Mr le Maire rappelle que les opérations de recensement de la population auront lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur et du coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 9 voix et une abstention :

- d'allouer à l'agent recenseur une indemnité forfaitaire brute de 600 € diminuée des charges sociales réglementaires
- d'attribuer au coordonnateur communal des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S).
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017 chapitre 12.

2016-28 APPROBATION DES RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement collectif.

Après présentation des rapports de 2015,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de 2015.
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de 2015.

Ces rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie.

2016-29 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS AUTOCARS

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif au groupement de commandes ;

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu la convention partenariale signée le 23 décembre 2010 avec le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et le Conseil départemental de Seine-et-Marne, notamment son article 7-4 et son annexe B4 relatifs à l'accessibilité du réseau et aux lignes retenues dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité ;

Vu la délibération n°7-01-09-16 en date du 22 septembre 2016 du Conseil de la Communauté de communes Bassée Montois, créant un groupement de commandes pour la mise en accessibilité des arrêts autocars ;

Considérant l'évocation avec le STIF de la coordination par la Communauté de Communes d'un groupement de commande pour la mise en accessibilité des arrêts retenus dans le schéma directeur d'accessibilité, en contrepartie de la non augmentation de la participation au déficit de la ligne 2 « Fontaine-Fourches à Montereau » ;

Considérant le bien fondé de faciliter la gestion des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux à souscrire par les personnes publiques, de permettre des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés par la création d'un groupement de commande en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Considérant pour cela qu'une convention constitutive doit être établie entre les diverses parties et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée,

Considérant la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des différents cocontractants ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement ;

L'exposé de Mr le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes auquel participeront les Communes suivantes : Chalmaison, Donnemarie-Dontilly, Gravon, Montigny-le-Guesdier, Les Ormes-sur-Voulzie, Villuis, Villiers-sur-Seine, Grisy-sur-Seine, Balloy, Jutigny, Saint-Sauveur-les-Bray, Mons-en-Montois, Gouaix, Chatenay-sur-Seine, Meigneux, La Tombe, Mousseaux-les-Bray, Savins et Villeneuve-les-Bordes,
- Approuve la désignation de la Communauté de Communes Bassée Montois comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics nécessaires au nom et pour le compte des autres membres,
- Accepte les termes de la convention du groupement de commande ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes Bassée Montois à signer les marchés nécessaires avec les candidats retenus,
- PRECISE que l'intégralité des dépenses entrant dans le périmètre du groupement de commandes sera prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres et que les frais de fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...) seront supportés par la Communauté de Communes,
- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice,
- APPROUVE le fait que la commission d'appel d'offres du groupement soit la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Bassée Montois et que Monsieur le Président de la Communauté de Communes soit président de ladite commission d'appel d'offres du groupement,
- DECIDE de donner pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de communes Bassée Montois pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

2016-30 DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DU MONTOIS

A la demande de Mr le Maire, Mme Samson quitte la séance du fait qu'elle est concernée par le sujet abordé.

Mr le Maire présente au Conseil municipal le projet de voyage scolaire organisé par un professeur de latin et de grec du collège du Montois.

Pour soulager l'effort financier des familles, il sollicite une subvention de la part de la Commune.

Considérant que trois élèves domiciliés dans la Commune participeront à ce voyage,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer une somme de 90€.

Cette dépense sera prélevé à l'article 6574 " Subvention aux Ass. et autres organismes de droit privé".

2016-31 DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

Mr le Maire rappelle que dans l'agenda de l'accessibilité programmé (AD'AP), la Commune s'est engagée pour l'année 2017 à mettre aux normes d'accessibilité :

- Le boulodrome : création d'un cheminement et suppression d'une bordure de trottoir,
- La salle communale : Toilette à mettre en conformité et création d'un parking,
- Le cimetière : création d'un parking et cheminement à stabiliser.

pour un coût estimé à 6250€ HT par le bureau d'étude.

Des devis correspondants à ces travaux seront établis ultérieurement pour la constitution du dossier.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Valorisation du patrimoine des collectivités territoriales.

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver ces travaux.
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017, au taux de 50%
- d'inscrire ces dépenses au budget 2017.

ETUDE DES PROPOSITIONS POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Mr le Maire rappelle que l'employé communal est en arrêt de maladie depuis 02/08/2016.

Pour assurer l'entretien annuel du village deux devis ont été établis soit :

Ent REV parcs et jardins pour un montant de 12 107.28 TTC

Ent Volant pour un montant de 26 026.46 TTC.

Selon l'évolution de cet arrêt de travail et en cas de prolongation il est décidé de faire intervenir l'entreprise REV parcs et jardins début mars 2017.

AFFAIRES DIVERSES

Mr le Maire donne compte rendu de la dernière réunion concernant l'itinéraire du transport scolaire desservant le collège de Donnemarie-Dontilly, à laquelle il a participé avec Mr Marquès ainsi que les représentants de Procars, du Département, de Donnemarie. La Communauté de Communes Bassée-Montois assurant la compétence transport n'était pas représentée. Après un ultime essai avec le car, nous sommes restés sur notre position et il a été décidé qu'à compter du 03 janvier l'itinéraire de la ligne 16 sera effectué comme suit :

Meigneux – RD76 – centre bourg bescherelles – voie communale en direction de Chalautre la Reposte jusqu'au carrefour de la RD 213 et direction Donnemarie.

Devant la charge sans cesse croissante de travail administratif à Meigneux par rapport à celle de Cessoy, et en accord avec le Maire de Cessoy, Mr le Maire propose de modifier de 4 heures la durée hebdomadaire de travail de l'Adjoint Administratif, soit 24h/hebdo pour Meigneux et 16h/hebdo pour Cessoy. Le Conseil municipal donne son accord pour mettre en place les démarches nécessaires.

Mr le Maire informe qu'il organisera une réunion de travail la 2^{ème} quinzaine de janvier pour la programmation des travaux 2017.

Mr le Maire informe qu'une deuxième réunion concernant la réhabilitation de la station d'épuration a eu lieu le jeudi 15 décembre. L'assistant à maître d'ouvrage a présenté un premier projet pour une estimation de 498 000 €. La priorité est d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant la station actuelle pour une superficie minimum de 2500 m².

Mr Rayer informe que le SMETOM réalisera 5 nouvelles déchetteries en 2017 pour un coût d'environ 1 200 000€ chacune.

Mr Marcherat indique qu'il a remarqué qu'un mur, rue de la Fontaine se dégrade fortement, entraînant la chute de pierres sur la chaussée. Il demande si ce mur est la propriété de la commune. Mr le Maire précise qu'il fait partie de la clôture du propriétaire riverain et qu'un courrier lui sera adressé pour lui demander de faire le nécessaire pour remettre en état ce mur.

Mme Samson souligne la réussite des illuminations de Noël. Elle tient à remercier les deux bénévoles Philippe Quinot et Bernard Suptille pour l'excellent travail réalisé.

Séance levée à vingt-et-une heures quarante-cinq.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 23 décembre 2016

Le Maire,